



**Mardi 1er
décembre 2026**

9h30-16h30

SAINT-BRIEUC

Union Départementale FO

5 rue de Brest

STAGE syndical



Contrat de travail, indemnités, congés, formation, déplacements, heures connexes, PIAL, PAS, droits action sociale, acte 2 de l'école inclusive, action syndicale pour un vrai statut, un vrai salaire...

Chaque collègue a droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Ces stages sont organisés sous l'égide du Centre de Formation des Militants Syndicaux – Force Ouvrière, organisme agréé figurant sur la liste des centres de formation dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale. Les enseignants concernés solliciteront une demande de congé au moins un mois à l'avance, conformément au décret 84-474 du 15 juin 1984.

Attention : demande de congé auprès de la DSDEN au moins un mois avant le début du stage.

Pour participer à un de ces stages

Inscris-toi en écrivant au SNUDI-FO 22 : snudi.fo22@free.fr ou en appelant au 02 96 33 94 46, au 06 95 76 48 14

Nous t'enversons tous les formulaires de demande.

Envoyez en même temps, au moins un mois avant la date du stage, à la DSDEN, la demande de congé de formation syndicale et la demande d'autorisation d'absence, sous couvert de l'IEN.